

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 février 2020

Date d'affichage 24 février 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 5 procurations)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200304-DEL_20_03_04_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2020

Affichage : 06/03/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry BODIN, Mme Sophie DOLLON, M. Gaëtan THOMAS, Mme Delphine LETESSIER

Excusés : M. Philippe GALLAND, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Michel DIEDERICH, M. Thierry PERRE, M. Jacky TACHEAU (Pouvoir donné à Josette JACOB)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean THOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion fourni par Madame le Receveur-Percepteur pour l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) / Déficit (-) 0,00 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) + 193 334,25 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B + 193 334,25 €

Considérant pour mémoire que le montant de l'autofinancement complémentaire investissement 021 prévu au budget de l'exercice arrêté est de 226 300 €.

Besoin de Financement de la section d'Investissement

Le solde d'exécution de la section d'Investissement
hors restes à réaliser (D) s'élève à + 562 614,63 €

Solde des restes à réaliser en Investissement
(E) Excédent (+) / Déficit (-) - 113 490 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE (Compte 1068)
Besoin à couvrir : (F) : D + E = (à porter si négatif, sinon « 0 ») 0,00 €

Solde : (G) = C - F (à porter si positif, sinon « 0 ») + 193 334,25 €

Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0)

- Affectation en réserve (compte 1068) + 193 334,25 €

- Affectation compte 002 excédent de fonctionnement reporté 0 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention) des membres votants, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, soit + 193 334,25 €, comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068) + 193 334,25 €

- Affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté 0 €

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU